



Vente de particulier a particulier

Par **bbllili**, le **19/10/2009** à **14:33**

Bonjour,

voila je voudrai avoir un peu plus d'information
il y a quelque que temps j'ai acheter un vehicule "Quad "
a un particulier nous avons fait un papier de vente que nous avons tout
les 2 daté et signee

maintenant il m'accuse de ne pas lui avoir reglez la somme
exacte alors que le quad il a etait réglé cash

et jaurai aimer savoir si un papier de vente fait a la main daté et signée
des 2 personnes suffit comme preuve ?

Merci d'avance pour vos reponse